

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL Du 27 janvier 2017

12 présents - 1 absent excusé - 2 absents.

Opposition au transfert de compétence du PLU à la COR

La loi ALUR donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Le Conseil municipal considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de l'ouest Rhodanien.

Schéma d'aménagement de la vallée du Reins

Les Maires des Communes de Cublize, Saint-Vincent-de-Reins, Meaux la Montagne, Saint Just d'Avray, Ronno et Amplepuis (territoire de l'ancien canton d'Amplepuis) ont, dans une démarche de rationalisation et après recensement de l'ensemble des équipements communaux, décidé d'identifier parmi eux les équipements structurants pour le territoire de la vallée du Reins.

En ce qui concerne notre commune sont identifiés en tant que tels :

- Salle Polyvalente,
- Caveau,
- Salle des Platanes.

Ils ont également convenu des modalités communes pour leur utilisation :

- Les conditions d'utilisation par les associations et particuliers de la Commune propriétaire de l'équipement sont élargies à l'ensemble des associations et particuliers des Communes signataires du schéma d'aménagement de la Vallée du Reins ;
- Les associations domiciliées sur la Commune siège de l'équipement restent toutefois prioritaires pour leur occupation.

Le Conseil Municipal APPROUVE :

- la liste des équipements structurants existants,
- la liste des projets communaux d'équipements structurants,
- les conditions de leur utilisation.

Acquisition matériel

Le conseil accepte l'achat :

- d'un Micro-ondes pour le caveau,
- d'un taille haie sur perche - Il approuve le devis de l'entreprise LACOMBE Motoculture d'Amplepuis pour un montant de 651.67 € HT soit 782.00 € TTC.

Travaux en cours

Vermorel

Travaux réalisés en avril ; consiste à élargir la voie en drainant un fossé.

Poteau incendie

Le Conseil approuve le remplacement du poteau n° 29 d'incendie de Villette.
Il accepte le devis de Suez d'un montant de 1 523,20 € HT soit 1 827,84 € TTC.

Marquise entrée mairie

Validé la teinte (gris foncé martelé) - Entreprise CHETAÏL DUGELET.

Salle Polyvalente

- Fabriqué une espace rangement pour les fournitures,
- Repeint le hall d'entrée ; prévu de laquer les portes de communication, de protéger les bas de portes par un plaque aluminium ainsi que les angles des murs sur une hauteur du 1 mètre.

Studios Bibliothèque

- Prévu des travaux de peinture dans un des studios suite au départ des locataires.
Ce logement doit être reloué au printemps.

- L'étanchéité du toit (terrasse) de l'ascenseur a été faite.

Eglise

- Le retraitage des lignes d'alimentation entre la sacristie et le clocher a été réalisé ce qui assure une bonne liaison à la terre.

- La condamnation du passage entre l'ancienne Cure et l'Eglise a été faite. Ces travaux étaient exigés par la commission de sécurité.

- La centrale de commande des cloches est hors service. Il faut prévoir son remplacement.
Elle a été installée en mai 1992.

Le Conseil approuve les travaux de remplacement de la centrale de commande des cloches et accepte le devis des Ets BODET pour un montant de 1.400 € HT soit 1.680 € TTC.

Projet de travaux

Aménagement place ancien basket

Ravalement des façades à prévoir.

CME - Projet espace de glisse urbaine

La Région Auvergne Rhône Alpes accuse réception de notre dossier.
L'aide régionale n'est pas encore garantie tant que la commission permanente ne s'est pas prononcée favorablement sur le projet.

Brigades vertes

Depuis de nombreuses années, grâce au soutien financier du département du Rhône nous bénéficions des interventions de brigades vertes ou brigades rivières.

En 2017 le modèle économique doit évoluer en raison de la réorganisation du territoire.

Rhône insertion environnement doit modifier son fonctionnement en évoluant vers une autre forme de partenariat avec les collectivités.

La tarification proposée tient compte du soutien financier du département et se veut attractive au regard du marché économique actuel, elle s'établit comme suit :

- 200 € par jour d'intervention.

Les équipes sont constituées de 5 salariés en insertion et de 1 encadrant technique.
Les frais de repas ne seront plus pris en charge par les collectivités.

Convention salage du département

Nous avons reçu une deuxième convention du département relative à la prise en charge de la surveillance et des interventions de viabilité hivernale sur domaine routier départemental dans le cadre de la période de viabilité hivernale 2016-2017 et suivantes.

Expérimentation routes non salées :
RD 108 soit 2,5 Km - traversée du bourg,
RD 94 soit 6 km - route du Burdel.

Le Conseil n'accepte pas que le Maire signe la convention telle qu'elle est établie.

TDF

Signature de l'acte de vente jeudi 26 janvier.

Agence Postale Communale

Monsieur le Maire a pris contact avec la Poste pour :

- Confirmation que le contrat a bien été reconduit par tacite reconduction pour une durée de 9 ans,
- Qu'elle émette un avis sur les travaux à engager en concertation avec l'agenda d'accessibilité (ADAP).

Accessibilité

Monsieur le Maire reçoit la MDR pour le projet d'accessibilité centre bourg et commerces.

PLU

Enquête publique du 13 février au 16 mars.

Diverses demandes de subvention

- Foyer notre dame des sans-abri à Lyon, *non*
- Val de reins cycliste à Amplepuis (2 enfants de la Commune), 90 €
- Lycée agricole de Ressins (1 élève de la Commune), 90 €
- Union départemental des sapeurs-pompiers à Lyon, *non*

- Maison Familiale à St Germain lespinasse (1 élève) 90 €

Un courrier est envoyé aux associations de la commune pour leur demande de subvention

Les associations qui occupent des bâtiments communaux doivent transmettre en mairie une attestation d'assurance.

Questions diverses

- Information de l'OPAC Lyon :

En 2010 l'OPAC a décidé de mettre en vente la résidence « Le Mât - Primevères » composée de 10 logements.

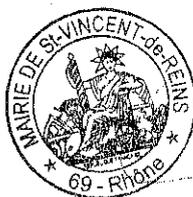
A ce jour 7 ont été vendus et 1 est vacant.

- Croix rouge française

Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens en porte à porte du 20 février au 18 mars à raison de 3 jours maximum sur cette période.

SAINT-VINCENT-DE-REINS,

Le 28 février 2017.



[Handwritten signature]